



## Communiqué

8 juin 2011



### ■ Reconduction du partenariat APCMA / Banques Populaires : Renforcement des liens en faveur des artisans et cap sur l'EIRL !



Alain Griset, président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'Artisanat (APCMA) et Olivier Klein, directeur général Banque commerciale et Assurance de BPCE pour le réseau des Banques Populaires ont signé, le 7 juin à Paris, la reconduction pour cinq ans de leur partenariat. L'APCMA et les Banques Populaires entretiennent des relations de partenariat historiques en faveur des entreprises artisanales. L'APCMA salue l'engagement des Banques Populaires, premier réseau bancaire à se positionner en faveur de l'EIRL.

#### Améliorer les conditions d'accès au crédit pour les entrepreneurs individuels à responsabilité limitée (EIRL).

Premier réseau bancaire à se positionner au niveau national, la Banque Populaire s'engage à ne pas prendre de caution personnelle du dirigeant et à privilégier un cautionnement mutuel pour garantir les concours bancaires des entrepreneurs individuels à responsabilité limitée (EIRL). Depuis janvier 2011, les créateurs d'entreprises artisanales ou artisans peuvent choisir le statut d'EIRL. Ce statut qui concerne potentiellement 51 % des 960 000 entreprises artisanales, rend les biens personnels insaisissables lorsqu'ils ne sont pas affectés à l'exploitation et facilite l'investissement par une fiscalité appropriée. La position prise par la Banque Populaire est exemplaire.

#### Le prix Stars & Métiers : mettre en lumière le dynamisme des entreprises artisanales.

Organisé par l'APCMA et la Banque Populaire depuis cinq ans, le prix Stars & Métiers valorise le dynamisme des artisans, acteurs de la première entreprise de France. Deux mille candidats représentant tous les métiers de l'artisanat et issus des régions de France participent aux sélections départementales et régionales. Huit lauréats nationaux sont primés pour leur capacité d'innovation et de développement. La remise des prix nationaux aura lieu le 13 décembre 2011 à Paris.

Par ailleurs, la convention de partenariat porte sur l'accompagnement des entreprises artisanales ayant des projets d'innovation et sur les actions en faveur de l'apprentissage, notamment la mobilité européenne des apprentis. L'accord cadre porte enfin sur le développement des Universités régionales des métiers et de l'artisanat (URMA) destinées à ouvrir les formations aux métiers à tous les publics.

---

#### Contact presse

APCMA

Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 - [dieuleveult@apcma.fr](mailto:dieuleveult@apcma.fr)

BPCE – Banque Populaire

Christine Françoise - 01 58 40 46 57 - [christine.francoise@bpce.fr](mailto:christine.francoise@bpce.fr)